

Février 2025

Les nouvelles du PRST4

Plan régional santé au travail



Ce quatrième bulletin d'information du PRST4 IDF est l'occasion de revenir sur une année 2024 particulièrement riche en travaux, événements et productions, à moins d'un an de la fin de ce plan pluriannuel.

Webinaires, vidéos, ateliers, outils documentaires et digitaux, rapports : les partenaires, pilotes et contributeurs sont restés mobilisés et actifs pour déployer les actions que nous avons collectivement choisies de porter. Je tiens à les remercier très sincèrement.

2025 sera déterminante pour l'accomplissement des derniers travaux. La communication autour de nos réalisations est essentielle si nous voulons être utiles aux entreprises et salariés franciliens dans la prévention et la préservation de la santé.

Le ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités a confirmé son engagement dans la lutte contre les accidents du travail graves et mortels. Mais 2025 sera également l'année de la santé mentale. La Convention d'objectifs et de gestion (COG) de l'Assurance Maladie - Risques professionnels pour la période 2023-2028 a été signée. Les Services de Prévention et Santé au Travail interentreprises s'engagent, en ce début d'année, dans leur certification et leurs contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM). Ces cadres d'action sont pour nous l'occasion de faire converger nos feuilles de route pour les mois et années à venir.

Myriam CHALOUIN
Cheffe de projet PRST4



Les travaux sur l'actualisation du tableau de nord Santé au travail viennent de démarrer.

- Trois webinaires réunissant plus de 200 participants ont été organisés, entre septembre et novembre 2024, dans le cadre de l'action sur les travailleurs intérimaires, à destination des services de prévention et santé au travail (SPST), des agences d'emploi et des travailleurs.
- 45 professionnels de la santé au travail ont participé, le 22 octobre 2024, à un atelier animé par l'Association européenne contre les violences faites aux femmes au travail (AVFT), sur les violences sexistes et sexuelles au travail.
- Six ateliers réunissant plus de 100 participants ont par ailleurs été réalisés en 2024, en collaboration avec les SPST interentreprises partenaires de l'action du plan.
- Un parcours digital complémentaire réalisé par l'ARACT IDF est prévu pour 2025.
- Trois fiches ont été élaborées dans le cadre du groupe sur le retour et le maintien en emploi après un cancer : une première destinée aux patients, une deuxième aux salariés et une troisième aux oncologues. Les trois fiches sont disponibles sur le site du PRITH IDF <https://www.prithidf.org/>
- L'étude sur les crises confiée à l'Institut des sciences sociales du travail (ISST) et sa synthèse sont disponibles.
- Un webinaire présentant le projet d'accompagnement d'entreprises sur l'amélioration des conditions de travail et une démarche globale de maintien en emploi sur le MIN (marché international) de Rungis a été réalisé et mis en ligne sur la chaîne Youtube de la DRIEETS.
- L'autodiagnostic QVCT* est toujours disponible. Plus de 150 entreprises ont téléchargé l'outil et ont commencé voire finalisé la démarche.
- Dans le cadre de la prévention de la désinsertion professionnelle, un atelier portant sur le thème de « L'accompagnement individuel à une réflexion collective autour de l'amélioration globale des conditions de travail » s'est tenu le 3 décembre 2024.
- Un webinaire réunissant plus de 150 participants a été organisé par Transitions Pros le 28 janvier 2025, à destination des SPST autonomes.
- Le guide à l'attention des victimes d'accident du travail et de leurs familles est disponible dans sa version francilienne sur le site de la DRIEETS.
- Un kit recensant les ressources disponibles sur le travail intérimaire a été élaboré.

* QVCT : Qualité de vie et des conditions de travail



Focus



Prévention des accidents du travail dans le spectacle vivant : une journée à la Comédie-Française

Sept ans après la première édition à Lyon dans le cadre des Nuits de Fourvière, réitérée chaque année, la première rencontre francilienne sur la prévention des risques dans le spectacle vivant s'est déroulée à Paris le 30 janvier 2025, au théâtre de la Comédie-Française, co-porteur du projet.

150 professionnels du secteur se sont réunis lors de cette journée scindée en deux temps forts. La matinée a été consacrée à la définition de l'accident du travail, aux causes potentielles et aux moyens de les prévenir, avec notamment la participation de Thalie Santé, la Cramif, le Synpase, la Synptac CGT, les universités de Grenoble et Lille. L'après midi a permis aux participants par un jeu de mise en situation « ambiance, ambiance » de travailler en petits groupes sur l'analyse d'un accident, la recherche de ses causes et des actions pour le prévenir.

Cette journée fut riche en rencontres, enseignements, échanges et réflexions, au service de la santé au travail des permanents et intermittents du secteur du spectacle vivant.

Les débats de la matinée sont à revoir sur prevention-spectacle.fr



Jean-Michel DENIS, professeur des Universités en sociologie, directeur de l'Institut des Sciences sociales du travail (ISST) : Ma petite entreprise, connaît (pas) la crise...

Enquête sur Les pratiques de dialogue social en Ile-de-France dans les entreprises inférieures à 250 salariés durant la Covid-19

Q1 : Pourquoi nous avoir confié cette étude dans le cadre du PRST4 ?

Nous sommes une équipe pluridisciplinaire composée de sociologues, d'un économiste et d'un juriste. Notre point commun est de nous intéresser à la question du travail et des relations collectives de travail. Dans le cadre de notre activité à l'Institut des Sciences Sociales du Travail qui est consacré à la formation des représentants des salariés, nous abordons en permanence le thème de la négociation collective et de son contenu, ainsi que celui de la prise en charge de la question environnementale par le « dialogue social ». Interroger la façon dont les acteurs dans les petites entreprises ont anticipé et géré les situations de crise, dont celle de la Covid-19, comme nous l'avons fait dans cette étude, constitue ainsi le prolongement des échanges que nous pouvons avoir sur ce sujet, dans le cadre de nos enseignements et nos recherches.

Q2 : La crise ou les crises sont-elles correctement appréhendées par les acteurs de l'entreprise ?

Il est difficile de répondre de façon univoque à cette question tant il convient de préciser de quels acteurs on parle et de quelles entreprises. A la demande de notre commanditaire, notre étude s'est focalisée sur les petites et très petites entreprises. Ce sont des lieux dans lesquels le dialogue social est peu institutionnalisé voire absent. Dans ces dernières, nous avons pu constater que les situations de crise contribuaient plutôt à renforcer l'empreinte patronale sur le collectif des salariés, les consignes et les règles pour faire face à la crise émanant directement des employeurs sans

association des représentants des personnels. D'autant que rien ne les oblige de les associer, les dispositifs et documents de gestion de crise produits par les pouvoirs publics pour aider les entreprises dans ce type de situation (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels, Plan de Continuité de l'Activité, etc.) édulcorant l'apport possible des représentants. C'est ce que nous avons appelé la « désintermédiation ».

Q3 : Quelles sont les grandes recommandations que vous en tirez pour guider les entreprises à mieux les préparer/anticiper ?

Dans notre rapport, nous avons mis en avant trois propositions qui nous semblent des étapes indispensables. La première est celle que nous avons appelé « la conscientisation des crises » : l'anticipation étant un facteur clef de l'adaptation des structures de travail, il convient de mener une action de prévention sensibilisation des acteurs des TPE-PME aux principaux risques et aux enjeux des crises. Notre deuxième proposition vise la responsabilisation des acteurs. L'anticipation étant un facteur clef de l'adaptation des structures de travail, il convient de mener une action de prévention sensibilisation des acteurs des TPE-PME aux principaux risques et enjeux des crises. Notre troisième proposition appelée la « réintermédiation sociale » consiste à valoriser et impliquer les représentants du personnel dans les processus de gestion de crise. Il est notamment nécessaire de les mentionner dans les documents et dispositifs de gestion de crise afin de les associer aux solutions adoptées pour les résoudre.



À noter dans l'agenda 2025

• **Le mardi 4 mars**

Atelier à destination des SPST sur la procédure accélérée MDPH

• **Du 12 au 16 mai**

Semaine de la Sécurité routière au travail

• **Le mardi 13 mai à 14h**

Webinaire du groupe « intérim » à destination des agences d'emploi

• **Le jeudi 22 mai**

Matinée RPS charge de travail à la DRIEETS (inscriptions à venir)

• **Le mercredi 4 juin à 18h**

Webinaire du groupe « intérim » à destination des travailleurs

